



## QUESTIONS À Christian PIERRET, président de la Fédération des villes moyennes (FVM), maire de Saint-Dié-des-Vosges

**Au moment où les sénateurs votaient le premier volet de la réforme de décentralisation avec le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, vous venez d'organiser les assises des villes moyennes, à Colmar. Qu'attendez-vous de cette réforme ?**

Les villes moyennes plaident en faveur d'une simplification du texte et du paysage institutionnel local, d'une reconnaissance de la place des villes moyennes dans le dialogue local avec les régions, les métropoles, le monde rural, dans le cadre d'une complémentarité équilibrée et d'une réaffirmation du rôle du maire. La FVM estime que le texte proposé par Marylise Lebranchu est complexe et coûteux.

**« Le texte proposé par Marylise Lebranchu est complexe et coûteux »**

Nous demandons à l'État de s'engager vers une simplification de l'action territoriale. Comme les sénateurs

lors de la première lecture du texte, la FVM demande la suppression du pacte de gouvernance et demande que soit réaffirmé le principe de non-tutelle d'une collectivité sur une autre. Exclusivement tourné vers les métropoles et les très grandes villes, le texte crée des conférences territoriales, instances dites de dialogue et de concertation. Pourtant, seuls les régions, départements, grandes villes, métropoles et communautés urbaines pourront y siéger. La FVM demande que l'ensemble des villes et agglomérations de plus de 20 000 habitants puissent siéger à la conférence territoriale.

**Dans un contexte financier contraint par la baisse annoncée des dotations de l'État, que demandez-vous à l'État ?**

Les contraintes du rétablissement des finances publiques modifient en profondeur les relations entre l'État et les collectivités locales. Afin de préserver la qualité des services offerts aux habitants des villes moyennes, la FVM demande que la réduction des dotations prévue dans le projet de loi de finances pour 2014 prenne davantage en compte la richesse effective des territoires, dont le revenu par habitant est l'élément clé. Les villes moyennes et les bourgs ruraux subissent un effet cumulatif très négatif avec la désindustrialisation massive, la modernisation de l'action publique et la baisse pour l'instant proportionnelle homothétique des dotations (la baisse uniforme des dotations va donc aggraver les inégalités, en l'absence de prise en compte des handicaps et des charges de centralité). Nous demandons aussi que l'État poursuive ses objectifs de réduction des inégalités en matière de péréquation (pas de gel dans la montée en charge du FPIC, pas de réduction brutale du nombre de communes éligibles à la DSU, ajustements pour les progressions aberrantes)

**Vous avez aussi exprimé de fortes attentes pour l'équipement numérique des villes moyennes. Lesquelles ?**

Des craintes demeurent quant au financement du très haut débit, au partage des contributions financières entre l'État, les opérateurs et les collectivités, selon que celles-ci sont qualifiées de denses ou moins denses. Le recours aux conventions, signées entre opérateurs et collectivités est une évolution positive. Elles permettent de sceller l'engagement de travaux des opérateurs.

La FVM demande à l'État d'aider les collectivités à faire respecter les engagements des opérateurs, notamment en ce qui concerne l'accélération de l'équipement en très haut débit, en accélérant le rythme pour atteindre l'objectif du très haut débit pour tous d'ici 2022.